

**COMMUNICATION**  
**EN CONSEIL NATIONAL DU PARTI SOCIALISTE**

**27 Avril 1985**

sur

**LE BILAN**

**de la Campagne agricole 1984-1985**

et

**LES PERSPECTIVES**

**de la Campagne 1985-1986**

---

Présentée par  
**Amadou Bator DIOP**  
Ministre  
du Développement Rural

**COMMUNICATION**  
**EN CONSEIL NATIONAL DU PARTI SOCIALISTE**

**27 Avril 1985**

**sur**

**LE BILAN**

**de la Campagne agricole 1984 - 1985**

**et**

**LES PERSPECTIVES**

**de la Campagne 1985 - 1986**

---

Présentée par  
**Amadou Bator DIOP**  
Ministre  
du Développement Rural

// OMMAIRE

INTRODUCTION..... page 1

PREMIERE PARTIE : BILAN DE LA CAMPAGNE  
AGRICOLE 1984/1985..... page 6

I- PREPARATION DE LA CAMPAGNE  
1984/1985..... page 6

A- Mise en place des facteurs  
de production et des mesures  
d'accompagnement consécutives  
à la sécheresse de la campagne  
1983/1984..... page 7

1°/ Les facteurs de production.. page 7

2°/ Les mesures d'accompagne-  
ment..... page 16

B- Situation de l'hivernage, état  
des cultures et des pâturages... page 20

1°/ Incidences de l'hivernage  
sur les cultures..... page 23

2°/ Protection phytosanitaire... page 28

3°/ Situation de l'élevage  
et état des pâturages..... page 30

II- DEROULEMENT DE LA CAMPAGNE  
DE COMMERCIALISATION 1984/1985..... page 33

A- Estimations de récoltes brutes..... page 33

B- Résultats de la campagne de  
commercialisation..... page 37

1°/ Collecte de l'arachide..... page 37

2°/ Collecte de coton..... page 43

3°/ Collecte des céréales..... page 44

4°/ Commercialisation des légumes..... page 47

DEUXIEME PARTIE : PERSPECTIVES DE LA  
CAMPAGNE AGRICOLE  
1985/1986..... page 51

CHAPITRE I : PRODUCTION VEGETALE..... page 51

I- NOUVELLE REPARTITION DU CAPITAL  
SEMENCIER ARACHIDE, MODALITES DE  
MISE EN PLACE, CESSION ET TRANS-  
FERT AUX PRODUCTEURS.....page 53

A- Nouvelle répartition du  
capital semencier..... page 54

B- Modalités de mise en place et  
de cession des semences..... page 59

C- Transfert de la gestion du capital  
semencier aux paysans..... page 63

II- DISTRIBUTION, CESSION ET  
PROGRAMME D'UTILISATION  
DE L'ENGRAIS..... page 66

III- FIXATION DES NOUVEAUX PRIX AU  
PRODUCTEUR DANS LE CADRE DE  
L'EQUILIBRE DES DIFFERENTES  
SPECULATIONS AGRICOLES..... page 71

A- Prix au producteur de  
l'arachide..... page 72

B- Prix au producteur des  
produits vivriers..... page 75

C- Prix au producteur du coton... page 77

IV- ASSAINISSEMENT DE LA FILIERE  
ARACHIDIERE..... page 79

A- Organisation de la commer-  
cialisation ..... page 80

B- Restructuration de l'outil  
industriel..... page 82

V- MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DES  
ACTIONS RETENUES : RESPONSA-  
BILISATION DES SECTIONS VILLA-  
GEOISES ET REDYNAMISATION DES  
SERVICES TRADITIONNELS .....page 86

<u>CHAPITRE II : PRODUCTION LEGUMIERE</u> <u>ET FRUITIERE</u> .....	page 89
<u>CHAPITRE III: ELEVAGE</u> .....	page 95
I- <u>MESURES IMMEDIATES</u> .....	page 95
II- <u>MESURES A COURT ET MOYEN TERME</u> .....	page 98
<u>CONCLUSION</u> .....	page 100

Camarades,

Le secteur rural, malgré la sollicitude constante dont il est l'objet de la part des pouvoirs publics, ne se développe pas assez ou marque des progrès peu significatifs. Il continue à être frappé par la sécheresse et à connaître les corollaires de celle-ci que sont la dégradation des sols et la désertification mais aussi il est confronté à une série de difficultés liées :

. à une insuffisance et une utilisation peu optimale des facteurs de production ;

. à un étouffement des initiatives individuelles par un encadrement qui, au lieu d'œuvrer à son dépérissement, s'alourdit et se pérennise ;

. à une déviation des organisations paysannes de leur objectif de promotion économique de l'ensemble de leurs membres ;

./.

. à des comportements économiques négatifs, contraires à l'intérêt national. ?

La conjoncture économique internationale de plus en plus défavorable vient s'ajouter à ces difficultés, accentuant la fragilité du secteur rural et partant de notre économie toute entière dont le développement se fonde <sup>d'abord</sup> essentiellement sur celui de l'agriculture.

Dans le but de créer les conditions de la relance du développement de l'économie rurale, une Nouvelle politique agricole a été définie. Considérant la sécheresse comme une donnée avec laquelle il faut désormais compter, le Gouvernement du Président Abdou DIOUF, Camarade Secrétaire général, s'est attaqué, avec pertinence, courage et lucidité, aux maux dont souffre le monde paysan pour y apporter les remèdes les plus appropriés. (?)

La Nouvelle politique agricole accélère le processus de responsabilisation effective du producteur rural dans un cadre nouveau qui permet aux uns et aux autres de prendre davantage conscience du



rôle que chacun doit jouer dans l'édification du Sénégal de demain.

*gouvernés  
gouvernants*

De nouveaux organismes coopératifs décentralisés à la base ont été créés par les paysans (??) qui ont élu eux-mêmes leurs nouveaux dirigeants. Ils permettront, sans aucun doute, à leurs adhérents de participer effectivement à la gestion et à la conduite des activités qui seront menées et de faire de chacun un véritable opérateur économique, sachant prendre et développer ses propres initiatives, dans l'intérêt de la communauté villageoise.

L'encadrement dont on a longtemps parlé de son dépérissement est maintenant engagé dans ce processus. Un délai lui a été fixé au terme duquel il devra être souple et léger, pour ne jouer qu'un rôle de conseil et d'assistance technique à la demande des producteurs.

L'approvisionnement en facteurs de production a été rendu plus judicieux, l'Etat en facilitant grandement l'accès aux producteurs qui en assureront désormais la gestion et la conservation.

./.

Enfin une approche intégrale de développement par produit a été définie<sup>9</sup>, c'est-à-dire une approche qui intègre toute la filière de la culture, de l'exploitation de celle-ci à ses possibilités de débouchés sur le marché<sup>9</sup>. La filière céréalière occupe une place privilégiée dans cette nouvelle stratégie. *(uniquement)*  
Il s'agit en effet de parvenir à notre autosuffisance alimentaire, grâce à la relance de la production, par tous les moyens incitatifs possibles, à l'organisation de la commercialisation des céréales, à la transformation de celles-ci et à leur distribution de manière à pouvoir disposer de produits semi-finis et finis, à la portée de chaque consommateur, dans n'importe quel marché.

Tels sont les orientations et les objectifs que le Gouvernement s'est fixés dans la Nouvelle politique agricole. Leur mise en oeuvre appelle la conjugaison des efforts de tous car c'est à ce prix et à ce prix seul, vous vous en doutez, que nous ferons du secteur rural, un secteur dynamique et prospère, à la dimension des aspirations du monde paysan et de la Nation sénégalaise toute entière.

C'est donc dans le contexte de la mise en oeuvre de la Nouvelle politique agricole que s'est préparée et déroulée la campagne agricole 1984/1985 et que se dessinent les perspectives de la campagne 1985/1986.

X

X

X

1ERE PARTIE : BILAN DE LA CAMPAGNE AGRICOLE  
1984/1985

I- PREPARATION DE LA CAMPAGNE 1984/1985

La campagne agricole 1983/1984, vous vous le rappelez, avait été l'une des plus catastrophiques que notre pays ait connues. Elle avait été, en effet, caractérisée par une très mauvaise répartition des pluies aussi bien dans le temps que dans l'espace.

Les hauteurs d'eau enregistrées avaient été inférieures à celles de la moyenne des quinze dernières années, lesquelles étaient déjà déficitaires, rendant ainsi cet hivernage, comparable à celui de la grande sécheresse des années 1972/1973.

Il en avait résulté une récolte médiocre et par conséquent un important déficit céréa-  
lier dont la couverture en faveur des populations rurales sinistrées, avait demandé la contribution de chacun, pour compléter les efforts de l'Etat et l'aide de la Communauté internationale.

./.

Grâce à cette assistance, les populations rurales et le bétail ont tenu bon pendant la longue période de soudure qu'ils ont traversée, ce qui a permis aux uns et aux autres de s'atteler à la bonne préparation de la campagne 1984/1985.

A- Mise en place des facteurs de production et des mesures d'accompagnement consécutives à la sécheresse de la campagne 1983/1984

1°/ Les facteurs de production

La préparation de la campagne agricole 1984/1985 a coïncidé avec l'achèvement de la restructuration du mouvement coopératif qui, comme vous le savez, a en effet abouti à la création de nouvelles coopératives rurales ramifiées à la base en sections villageoises.

Ces nouveaux organismes coopératifs étant ainsi opérationnels, la mise en place des facteurs de production a donc été organisée autour des sections villageoises.

./.

a) Le capital semencier arachide d'huilerie fixé à 120.000 tonnes a été entièrement distribué. La détermination de ce capital ainsi que sa répartition par région et par département ont été effectuées sur des critères agronomiques (valeurs culturales, rendements, superficies) permettant ainsi d'allouer à chaque région et à chaque département la quantité de semences réellement nécessaire pour emblaver ses superficies.

Les sections villageoises ont été étroitement associées à l'identification des vrais producteurs pour veiller à ce que les semences dont ceux-ci ont besoin leur parviennent effectivement. Pour ce faire, une commission de recensement a été mise en place au niveau de chaque section villageoise qui a dressé la liste de ses producteurs. Sur la base des documents de collecte détenus par les huiliers et la SONAR, ceux-ci ont procédé à des vérifications de conformité.

Des rapprochements ont été faits par des commission régionales et départementales, présidées par les autorités administratives locales. Une fois les listes de recensement contrôlées et paraphées,

./.

le capital semencier de chaque secco distributeur a été calculé et réparti entre les différentes sections villageoises polarisées par ce secco.

Les sections villageoises ont été assistées, au moment de la distribution, par des commissions de supervision chargées de veiller au respect des plannings. Ces commissions de supervision étaient présidées par les sous-préfets ou leurs représentants, les représentants de la SONAR, du Service semencier, et de la Direction de la Coopération.

L'expérience des années passées avait montré qu'une bonne partie des semences était destinée à des fins spéculatives.

La réforme a donc consisté à veiller à ce que les semences n'aillent qu'aux seuls vrais producteurs. Les difficultés rencontrées au cours de cette première année d'application se résument aux constats ci-après :

- gonflement des recensements opéré çà et là, les paysans ayant pensé que le quota semencier qui devait revenir à la section villageoise serait

./.

fonction de l'effectif recensé, ce qui a amené à faire reprendre le travail au sein des commissions, composées des représentants des Comités de sections villageoises et des chefs de villages concernés ;

- disparités importantes observées d'une section à une autre, à l'intérieur d'une même région, dans la fixation des quotas individuels ; les correctifs nécessaires ont été apportés pour aboutir à des taux homogènes.

La conséquence de tout ceci est que les distributions ont accusé des retards dans certaines zones, essentiellement dans l'ex-région du Sine-Saloum.

A ces retards, sont venus s'ajouter ceux dûs à la mouille de quelques graines au niveau de quelques seccos restés ouverts, au moment des premières pluies. Les graines mouillées, de l'ordre de 970 tonnes au total, avaient été remplacées par d'autres, dans les mêmes quantités et la même qualité semencières. Malgré tout, les semis ont été, dans l'ensemble, effectués aux dates voulues.

./.



b) Les semences arachide de bouche : les distributions ont porté sur 3.491,577 tonnes réparties comme suit :

- Kolda.....	538,830 tonnes
- Tambacounda.....	323,865 tonnes
- Kaolack.....	2.628,832 tonnes

Le capital semencier arachide de bouche n'a pu être reconstitué qu'à hauteur de 96,67 % du fait de la faiblesse de la collecte, particulièrement dans la région de Kaolack.

c) Les fongicides destinés au traitement préalable des semences d'arachide ont été distribués conjointement avec celles-ci. Les prévisions de distribution qui portaient sur un programme de 120 tonnes n'ont pu être réalisées que grâce à un financement d'urgence de la Banque islamique de Développement (BID) qui aura permis à la SONAR, en l'absence de la couverture intégrale des besoins par le produit de la retenue, d'honorer ses commandes vis-à-vis du fournisseur.

./.

d) En ce qui concerne les semences espèces diverses, il a été mis en place :

- grâce à un financement spécial PNUD/FAO, 164 tonnes de semences de mil et 28 tonnes de semences de niébé, achetées sur le marché local, traitées et conditionnées, pour les paysans des régions les *plus* touchées par la sécheresse (Louga et Saint-Louis) ;

- dans le cadre des programmes des sociétés de développement :

- . 2.864,355 tonnes de semences de riz
- . 90,048 tonnes de semences de maïs
- . 1,556 tonnes de semences de niébé.

e) En ce qui concerne les semences légumières, les quantités utilisées ont été pour l'essentiel les suivantes :

- pomme de terre : 1.454 tonnes dont 179 tonnes proviennent de notre production locale, ainsi que 40 tonnes de semences d'élite ;

./.

- haricot vert : 80 tonnes environ  
commandées par les exportateurs ;

- oignon : 2,517 tonnes, en plus des  
quantités commandées directement par les producteurs  
et certaines sociétés de la place.

f) S'agissant des engrais, le produit de  
la retenue, assorti d'une bonification de 20 francs/kg  
accordée par l'USAID et de l'exonération décidée par  
Monsieur le Président de la République, a permis  
d'acheter 19.504 tonnes mises à la disposition des  
paysans qui avaient commercialisé leur récolte  
d'arachide. La répartition, par région, est la  
suivante (toutes formules confondues) :

- Dakar.....	3 tonnes
- Ziguinchor et Kolda.....	5.770 tonnes
- Diourbel.....	1.184 tonnes
- Tambacounda.....	708 tonnes
- Kaolack et Fatick.....	10.136 tonnes
- Thiès.....	950 tonnes
- Louga.....	813 tonnes.

./.

La mise en place des engrais a souffert de deux séries de difficultés :

- difficultés d'ordre financier, relatives à la mobilisation du produit de la retenue ;

- difficultés d'ordre technique liées aux contraintes de fabrication de l'usine et aux délais de livraison par celle-ci.

Ces difficultés ont cependant pu être levées grâce aux mesures qui avaient été prises, lesquelles ont permis de régler les commandes et de couvrir les dépenses de mise en place, d'accélérer le rythme de fabrication et d'enlèvement du produit, enfin de mobiliser tous les moyens de transport disponibles, en vue d'assurer la réalisation du programme dans les délais requis.

Grâce à tout ceci, les paysans ont pu, d'une façon générale, disposer de leur engrais, en temps opportun, chacun au prorata de ses apports en commercialisation.

./.

*exigé*  
*et très*  
*insistant*

Ce que le paysan avait par contre ~~déploré~~, c'est le niveau particulièrement élevé des prix lequel constitue un facteur de blocage pour l'utilisation de l'engrais en dépit de tous efforts consentis par le Gouvernement pour exonérer l'engrais de la T.V.A et de la subvention de l'USAID. Cette préoccupation du monde rural paraît d'autant plus légitime qu'avec un programme conséquent et en jouant aussi bien sur les coûts de fabrication que sur la marge bénéficiaire, on peut raisonnablement arriver à un niveau de prix plus compatible avec les besoins de fertilisation des sols. C'est l'objectif vers lequel on devra tendre les années prochaines en vue de rendre l'engrais plus accessible au paysan sénégalais.

*très*  
*insistant*

Par ailleurs, le Gouvernement avait arrêté le programme global engrais de la campagne 1984/1985 à 62.800 tonnes, toutes formules confondues. En définitive, ce programme n'aura été exécuté qu'à hauteur de 39.200 tonnes. De plus, les sociétés de développement n'ont pu, sur leurs propres programmes, placer que 18.900 tonnes.

./.

Par rapport à la campagne précédente et à l'objectif de la Nouvelle politique agricole pour la campagne 1984/1985 (40.000 tonnes) les réalisations peuvent être, malgré tout, jugées satisfaisantes.

Quant aux engrais destinés à la production horticole 2.153,014 tonnes ont été mises en place soit presque le double des quantités utilisées en 1983/1984 (1.252,625 tonnes), permettant de couvrir correctement les besoins des producteurs concernés.

## 2°/ Les mesures d'accompagnement

La bonne préparation de la campagne 1984/1985 avait également été assurée grâce aux mesures d'accompagnement prises en amont dès le mois d'août 1983, pour permettre aux populations rurales et au bétail d'affronter, dans les meilleures conditions, la période de soudure.

Ainsi, quatre programmes de distribution de vivres, du mois d'août 1983 aux mois de juillet-août 1984, pour une quantité totale de 132.524,177 tonnes de céréales ont été entièrement réalisés, en faveur des populations rurales.

./.

Ces vivres proviennent, d'une part de l'aide de la Communauté internationale, d'autre part de l'Etat et de l'effort fourni par la Nation sénégalaise, dans le cadre de la campagne de solidarité.

Transportée jusqu'au niveau du monde rural, cette assistance gratuite a coûté 13.929.947.734 francs CFA se décomposant comme suit :

- valeur des céréales..... 12.287.632.658 F
- frais de manutention.... 4.036.952 F
- frais de transport..... 1.602.278.124 F

Il faut donc remarquer que ce coût total n'inclut pas les frais de déchargement auprès des Chefs-lieux de communes et de communautés rurales, lesquels ont été entièrement supportés par les bénéficiaires eux-mêmes, à titre de contribution de leur part, aux importants efforts ainsi consentis pour leur venir en aide.

S'agissant de la sauvegarde du bétail, 10.211 tonnes d'aliments ont été mises en place pour un coût total de 452.000.000 F CFA, pendant la période considérée, se répartissant ainsi qu'il suit :

./.

- graines de coton..... 4.900 tonnes
- son de blé..... 1.811 tonnes
- bouchon de luzerne..... 1.500 tonnes
- tourteaux..... 1.000 tonnes

Les opérations ont couvert l'ensemble des zones sinistrées du pays. En dépit de l'existence d'une transhumance massive, les taux de mortalité enregistrés n'ont guère dépassé 2% contre 40% en 1972/1973 et 1982/1983. Le financement a été assuré, d'une part par la CEAO et la Confédération helvétique, d'autre part par la campagne de solidarité, en ce qui concerne le tourteau.

En définitive, l'assistance aux populations rurales sinistrées et au cheptel éprouvé par la sécheresse, aura coûté la somme de 14.381.947.734 francs CFA. Tel est l'effort très important qui a été consenti, pour venir, encore une fois, en aide au monde rural sinistré.

X

X X



En conclusion, la campagne agricole 1984/1985 s'est préparée dans d'assez bonnes conditions. Les facteurs de production (semences et engrais) ont été mis à la disposition des paysans, même si des retards ont été enregistrés, dues à des difficultés de mobilisation des fonds, d'enlèvement et d'éclatement des produits, mais aussi, il faut le noter, au démarrage précoce de l'hivernage qui a, dans une certaine mesure, gêné le déroulement des opérations.

La priorité a été portée sur la distribution des vivres car il fallait, pour éviter que les semences ne soient consommées et les engrais vendus pour des besoins de subsistance, que les vivres fussent mis en place avant ces facteurs de production, tout en tenant compte de la contrainte pluviométrie. Il a été réconfortant de constater que les paysans, unanimes, ont fortement apprécié l'assistance que le Gouvernement leur a apportée en vivres et en aliments de bétail, ce qui leur a permis de passer le cap de la longue et difficile période de soudure, pour pouvoir mener, avec confiance et sérénité, leurs travaux champêtres.

X

X      X

B- Situation de l'hivernage, état des cultures et des pâturages

L'hivernage 1984/1985 a démarré très précocément. En effet, sauf pour Saint-Louis et le Nord de Louga, tous les postes ont été arrosés dès les premiers jours du mois de juin. Les précipitations se sont maintenues pratiquement dans l'ensemble du pays avec une fréquence relativement bonne jusqu'en fin juillet.

Les premiers semis ont été exécutés dès le début de juin et se sont poursuivis jusqu'à la deuxième décade du mois de juillet. Les levées issues de ces semis ont été bonnes malgré quelques rares cas de faible densité.

Le développement végétatif des plantes s'est amorcé vigoureusement, l'alimentation hydrique, en ce début de campagne étant très bonne.

Sauf pour les régions de Ziguinchor et de Kolda et le département de Kédougou, le mois d'août a été marqué par une période de sécheresse plus ou moins accentuée dans l'ensemble du pays.

Ainsi, beaucoup de champs, notamment ceux qui étaient les moins bien entretenus, ont, dans la région de Tambacounda (Nord Koussanar, Nord Kothiary, environs de Bakel), dans la région de Kaolack (Nord Kougheul et Kaffrine), dans la région de Diourbel et dans toute la Zone nord, séché sur place.

Le mois de septembre a enregistré des pluies abondantes et régulières intéressant l'ensemble du territoire national et transformant radicalement le paysage agricole du pays. En effet, la plupart des zones touchées par le manque d'eau avant ces pluies, ont reverdi et les cultures s'y sont comportées normalement : les arachides que l'on croyait perdues ont entamé un plein développement ; le mil qui avait séché sur place, a émis des rejets qui se sont formés en épis.

7  
il n'avait pas séché alors!

Le début du mois d'octobre a été pluvieux et les récoltes que l'on croyait perdues, notamment les derniers semis, ont été récupérées généralement à 80 % au moins sauf sur Saint-Louis (Dagana et Podor) et sur une partie de Louga où la situation a été à tout jamais perdue.

En résumé, l'hivernage 1984/1985 s'est caractérisé par :

- la précocité de son démarrage ;
- l'abondance relative des quantités d'eau tombées dans l'ensemble des régions, à l'exception de celles de Saint-Louis et de Louga (sauf le sud Linguère) ;
- l'accroissement général des quantités d'eau tombées par rapport à 1983 (60 à 100 %) ;
- la régularité décroissante de la pluviométrie du Sud au Nord.

Les régions de Ziguinchor et de Kolda ont reçu une pluviométrie suffisante et bien répartie. Dans le Sud-Est, le département de Kédougou se présente dans les mêmes conditions que les régions de Ziguinchor et de Kolda. Le bassin arachidier comme les régions Sud, a enregistré des quantités de pluies relativement abondantes avec, toutefois, des périodes de pause à durée et impact géographique variables.

./.

Dans le Nord de Thiès et le Nord-Est de Diourbel, d'importantes poches de sécheresse ont été localisées. Les régions de Louga et de Saint-Louis se caractérisent par un déficit pluviométrique important d'une façon générale, les zones relativement bien arrosées étant localisées, pour Saint-Louis à Matam et pour Louga au Sud de Linguère et à une partie de Kébémér.

1°/ Incidences de l'hivernage sur les cultures

Les incidences de l'hivernage sur les différentes cultures se résument ainsi qu'il suit :

a) ARACHIDE : Les semis ont été très précoces, mais il a été noté une réduction des superficies emblavées, due surtout à la qualité des semences distribuées (rendement au décorticage faible, cas fréquents de brûchage, pouvoir germinatif amoindri).

L'état des autres cultures issues de semis plus tardifs a été satisfaisant, même dans les zones qui ont connu une pause pluviométrique importante.

D'une façon générale, il a été raisonnable de s'attendre à une récolte de niveau moyen, compte tenu de l'allure de la pluviométrie et de l'évolution des plantes.

b) MILS ET SORGHOS : L'une des caractéristiques de cet hivernage aura été une très forte poussée des céréales, dans toutes les régions, au détriment de l'arachide.

Les mils et sorghos ont été <sup>pas entièrement sauvé à Ndioufana-Kolda</sup> entièrement sauvés dans le Sud et dans une bonne partie du Centre. Par contre dans le Nord où les dernières pluies du mois de septembre ont permis une reprise spectaculaire des cultures au niveau des zones où la sécheresse a sévi, seuls quelques faibles espoirs de récolte ont pu être réalisés, malgré les quelques pluies tombées durant la première quinzaine d'octobre.

Le mil souna était déjà en cours de récolte dès le début du mois d'octobre et le sorgho était arrivé en bonne maturation. Le sanio, avec les dernières pluies tombées à Kolda, Ziguinchor, Fatick et Kaolack, a pu boucler son cycle, sans grande difficulté.

c) MAÏS : D'une façon générale, on a noté un regain d'intérêt certain pour la culture du maïs dans les régions de Ziguinchor, Kolda, Tambacounda et Kaolack où d'importantes superficies sont consacrées à cette culture.

Du fait de son cycle relativement court, le maïs n'a pas connu de sérieux problèmes sauf dans de rares cas où une période de sécheresse a coïncidé avec l'épiaison et la formation des graines (Nord Koussanar et Nord Kothiary notamment).

Malgré cela et du fait d'une extension forte des superficies, le maïs a pu contribuer en grande partie à la couverture des besoins en céréales des populations rurales.

d) COTON : Les objectifs de superficie ont été légèrement dépassés et le coton a connu une précocité de mise en place sans précédent, puisqu'au 20 juillet, tous les semis ont été mis en place et, par rapport à la dernière campagne, un accroissement important des superficies a été noté dans les régions de Kaolack,

de Tambacounda et surtout de Kolda. Le coton aura été par ailleurs, la seule culture entièrement fertilisée pendant cette campagne.

Aussi, dans l'ensemble des zones de culture, le coton a-t-il présenté un aspect satisfaisant permettant d'attendre de cette culture, une excellente production.

e) RIZ : Pour la région de Saint-Louis, les objectifs de superficies et de production ont dû être réalisés.

A Ziguinchor et à Kolda, ces objectifs ont été dépassés du fait que :

- en prévision d'un mauvais hivernage, le paysan a défriché de grandes superficies en forêts pour la culture du riz dit "fanfan" (riz de montagne) ;

- compte tenu des leçons tirées des hivernages précédents, le semis direct en rizière, normalement repiqué, a été largement pratiqué ;

./.



- les quantités de pluies tombées ont permis le remplissage à bonne date des rizières réservées au riz repiqué.

A Tambacounda, les bas-fonds habituellement réservés à la culture du riz ont été normalement inondés. Ils ont pu être consacrés à cette culture par <sup>semis</sup> suivi direct ou par repiquage.

Les cultures de riz se sont développées, sans aucun problème et la campagne agricole a été correcte dans toutes les régions qui s'y sont consacrées.

f) NIEBE : Partout où les périodes de sécheresse ont éprouvé les cultures, le niébé s'est très bien comporté, plus particulièrement dans la région de Louga où il a été la culture prédominante. Les premiers semis ont commencé à être récoltés dès septembre et les derniers sont arrivés en maturation fin septembre-courant octobre.

## 2°/ Protection phytosanitaire

La campagne phytosanitaire a été préparée convenablement. En effet, dès le mois de juin les dispositions pratiques nécessaires aptes à faire face à toute infestation ont été prises tant au niveau national, qu'au niveau régional et départemental. Ces dispositions ont permis aux paysans de s'attaquer dès le début aux divers foyers de déprédateurs.

C'est ainsi que dans le bassin arachidier, la lutte contre le iules, traditionnellement menée avec une très large participation des équipes de la Direction de la Protection des Végétaux (DPV) a été presque entièrement menée par les paysans à qui, produits insecticides, sacs poudreurs et poudreuses avaient été remis. De même à Thiès, dans le Pakhmi, véritable foyer de sauteriaux, une surveillance de la zone a été assurée par les paysans qui sont pratiquement intervenus à chaque fois qu'il y avait une éclosion de sauteriaux, limitant ainsi la population de ces déprédateurs dont une signalisation tardive peut conduire à une catastrophe.

Le problème majeur durant cette campagne-ci a été l'attaque extrêmement sévère de pucerons, enregistrée dans toutes les régions du bassin arachidier. Celle-ci s'est caractérisée par une infestation soudaine et généralisée de ces insectes qui affaiblissent les plantes par un prélèvement important de sève et sont vecteur d'une maladie à virus redoutable dénommée Rosette ou "ngana".

Des mesures adéquates ont immédiatement été prises. Des CRD et CDD spéciaux se sont tenus dans toutes les régions afin d'élaborer des stratégies convenables de lutte contre le fléau. C'est ainsi qu'en plus des équipes de lutte de la Direction de la Protection des Végétaux, les moyens logistiques des services non agricoles des régions touchées ont été réquisitionnés, des manoeuvres locaux supplémentaires engagés, les stocks de produits et matériels considérablement renforcés. En somme, une véritable opération d'urgence dénommée "opération coup de poing" a été menée deux semaines durant.

Fort heureusement, les efforts déployés ont donné de bons résultats. Les pucerons ont été entièrement éradiqués et la rosette ne s'est pas installée.

La fin du mois d'août et le mois de septembre ont été moins difficiles au plan phytosanitaire : les déprédateurs classiques que sont les insectes floricoles <sup>vols</sup> et granivores (cantharides, rhympthia, pachnoda, etc...) se sont manifestés aux lieux habituels mais toutes les mesures ont été prises à l'avance pour les contrôler.

### 3°/ Situation de l'élevage et état des pâturages

On note une diminution de la production fourragère de la zone sylvo-pastorale Nord et du Ferlo et ceci, pratiquement depuis 1981. En effet, les endroits qui, en 1981, avaient une production inférieure à 100 kg de matières sèches à l'hectare, ne représentaient plus que 3 à 4 % de l'ensemble de la zone, actuellement ces endroits correspondent à 96 % de la zone.

En effet, en 1984/1985, on distingue 3 niveaux de production :

. 96,3 % de la zone présente une production inférieure à 100 kg de matières sèches à l'hectare ;

./.

. 3,4 % de la zone présente une production comprise entre 100 et 200 kg de matières sèches à l'hectare ;

. 0,3 % de la zone présente une production comprise entre 200 et 400 kg de matières sèches à l'hectare.

Sur le plan qualitatif, les pâturages sont peu intéressants du point de vue de la valeur nutritive. Ce sont essentiellement les espèces végétales suivantes : le zornia et le tribulus que l'on rencontre dans la zone.

Cette situation préoccupante est le résultat conjugué de plusieurs facteurs :

- pluviométrie déficitaire au cours des dernières années ;

- mauvaise répartition des pluies en 1984/1985 (bonne répartition en juin, longue interruption en juillet-août, reprise en septembre) ;

./.

- plusieurs germinations avortées ont en lieu ayant causé à la longue un appauvrissement considérable en semences naturelles des pâturage, surtout des espèces appetées ;

- pression de pâturage très élevée au niveau des poches d'herbes existant dans la zone.

A l'heure actuelle, la zone ne contient que quelques rares troupeaux, en l'occurrence des petits ruminants, la plupart des animaux étant allés plus au Sud (Sud de Linguère et Nord du Saloum) où le déficit fourrager, pour cette année, est moins important.

X

X X

II- DEROULEMENT DE LA CAMPAGNE DE COMMERCIALISATION  
1984/1985

A- Estimations de récoltes brutes

Comme nous venons de le voir, la campagne agricole 1984/1985 qui s'est préparée dans le contexte d'une responsabilisation accrue du paysan qui, pour la première fois aura assuré, certes avec quelques difficultés, la distribution des semences et des engrais, est caractérisée par l'installation précoce des pluies ainsi que celle des cultures dans toute la partie Sud et Centre du pays, le Nord n'ayant été arrosé que très tardivement.

Une période de sécheresse a été observée et a coïncidé avec le moment critique du développement des plantes (floraison et formation de gynophores pour l'arachide, épiaison pour les céréales). Pratiquement, de l'ensemble des cultures, seuls le coton et le riz n'ont pas eu à souffrir de cette période de sécheresse.

Les pluies de septembre, particulièrement abondantes, auront été bénéfiques dans l'ensemble. Elles auront permis aux cultures éprouvées par la sécheresse d'août de redémarrer pour boucler tant bien que mal leur cycle, alors que pour le coton, le riz et à moindre degré le maïs, ces pluies auront eu pour effet de leur assurer une bonne fin de campagne.

Il résulte de cette situation assez hétérogène une production moyenne à bonne selon les cultures, comme il ressort des tableaux ci-après, donnant les estimations de récoltes brutes, par type de spéculation et par région :



## ESTIMATIONS DE RECOLTES BRUTES 1984/1985

## a) CULTURES INDUSTRIELLES

35

REGIONS	Arachide d'huilerie:		Arachide de bouche :		C O T O N		S O J A	
	Superficie: (ha)	product. tonnes	superficie: (ha)	product. tonnes	superficie (ha)	produc. tonnes	superficie: (ha)	product. tonnes
DEKAR	1.000	251						
DJOURBEL	104.000	80.000						
FATICK	140.000	119.000	890	623				
KAOLACK	260.000	182.000	8.278	7.400	5.566	3.061		
KCLDA	64.000	78.208	4.015	3.012	26.670	39.969		
LCUGA	120.000	60.000					122	122
SAINT-LOUIS	-	-						
TAMBACOUNDA	58.000	58.000	1.793	2.150	14.101	16.465		
THIES	86.000	60.000						
ZIGUINCHOR	26.000	31.772						
TOTAL 1984/85	859.000	669.231	14.972	13.185	46.337	56.495	122	122
1983/1984	965.502	559.828	21.923	9.000	33.357	36.460		
1982/1983	1.121.180	1091.200	18.198	18.244	42.018	47.500	201	217
1981/1982	1.010.190	878.865	5.305	5.842	31.997	41.005		
1980/1981	1.079.200	530.000	5.800	3.400	29.800	21.850		
1979/1980	1.096.800	787.000	21.100	8.200	30.800	26.800		
1978/1979	1.154.000	1050.200	21.100	17.100	48.200	33.800		



B- Résultats de la campagne de commercialisation

La campagne de commercialisation a été ouverte aux dates initialement fixées, à savoir :

- le 29 octobre 1984 pour les arachides;
- le 15 octobre 1984 pour les mils-sorghos, le maïs et le niébé ;
- le 19 novembre 1984 pour le coton ;
- et le 26 novembre 1984 pour le riz paddy.

Les opérations de collecte se sont déroulées sous le double signe de la poursuite des efforts tendant à une plus grande compression des coûts ainsi que d'une meilleure rentabilisation et d'une intégration des filières, dans l'optique de la Nouvelle politique agricole.

Le bilan provisoire à la date du 31 mars 1985 aura été le suivant, produit par produit :

1°/ Collecte de l'arachide

La production contrôlée a été estimée à 450.000 tonnes.

./.

La collecte aussi bien des semences que des graines destinées à l'industrie a été placée sous la responsabilité directe des huiliers (SONACOS et SEIB) la gestion et la reconstitution du capital semencier ayant été confiées à ces derniers, dès l'ouverture de la campagne de commercialisation, à la place de la SONAR, conformément à la Nouvelle politique agricole.

Les huiliers ont, comme pour la campagne 1983/1984, recruté leurs peseurs, en accordant la priorité aux candidats issus du terroir mais aussi aux anciens peseurs dont le déchet global de financement pour chacune des trois campagnes précédentes, n'a pas excédé 2%. Les graines étant la propriété des huiliers depuis les points de collecte, ils se sont organisés de la meilleure manière dans le but de réduire davantage les charges et les pertes de commercialisation et ainsi rester dans la limite du taux de tolérance globale de déchets fixé à 3 %.

a) Arachide d'huilerie

La collecte est de 231.804,062 tonnes  
se répartissant comme suit, en semences  
et en huilerie :

./.

- semences..... 47.799,535 tonnes  
- huilerie..... 184.004,527 tonnes

Les semences collectées, sur le plan de leur répartition variétale, se décomposent ainsi qu'il suit :

. 55-137..... 23 .454 tonnes  
. 73-33..... 12.481 tonnes  
. 73-30..... 188 tonnes  
. 69-101..... 10.364 tonnes  
. 28-206..... 109 tonnes  
. 57-313..... 2.202 tonnes.

Bien que la priorité ait été donnée à la collecte des semences, le capital semencier n'a pu être réalisé qu'à hauteur de 47,79%. Le déficit a été comblé par le blocage de certains seccos coopératives dont les graines initialement destinées à l'huilerie, présentent la même pureté et la même qualité semencières.

Par rapport aux estimations de récolte qui étaient de 669.231 tonnes, les réalisations (semences et huilerie) n'ont été que de 34,6% alors qu'elles auraient dû se situer entre 400 et 450.000 tonnes, soit 65 à 70% de la récolte attendue, la différence ne devant représenter que les pertes et une auto-consommation familiale raisonnables.

./.

Les résultats de la collecte se répartissent ainsi qu'il suit, région par région :

Régions	Estimations de récolte (tonnes)	Collecte totale (tonnes)	Pourcentage de réalisation
Dakar	251	0	0 %
Diourbel	80.000	12.230	15,2 %
Fatick	119.000	35.216	29,6 %
Kaolack	182.000	85.208	46,8 %
Kolda	78.208	56.130	71,7 %
Louga	60.000	4.990	8,3 %
Saint-Louis	-	-	-
Tambacounda	58.000	16.224	27,9 %
Thiès	60.000	9.868	16,4 %
Ziguinchor	31.772	11.938	37,5 %
TOTAL	669.231	231.804	34,6 %

L'examen de ces résultats montre que ceux-ci auront été parmi les plus faibles jamais atteints. Avec un taux de 71 %, les prévisions d'achat n'auront été atteintes que dans la seule région de Kolda. Partout ailleurs, les réalisations auront été bien en deçà des prévisions, plus particulièrement (exception faite du cas aberrant de la région de Dakar) dans les régions de Louga, de Diourbel et de Thiès où le capital semencier distribué n'aura même pas été reconstitué par la collecte qui y est réalisée.

./.

La faiblesse des résultats de la collecte procède de la conjugaison d'un double phénomène : importance des ventes illicites sur le marché parallèle et développement de la trituration artisanale. Il y a eu, en effet, d'importantes ventes de graines plus particulièrement dans le nord du pays ainsi que des ventes d'huile artisanales.

Ces phénomènes qui découlent d'un comportement négatif, contraire à l'intérêt national, ont été entretenus par des éléments véreux, peu soucieux du préjudice qu'ils portent à l'économie nationale.

Des raisons ont été avancées qui semblent mettre en cause le caractère peu incitatif du prix au producteur par rapport à celui offert sur le marché parallèle et au prix de vente de l'huile.

L'analyse de l'évolution du prix au producteur montre que celui-ci a été augmenté régulièrement. Il a été multiplié par 3,59 de 1970 à 1985, témoignant ainsi du souci du Gouvernement d'améliorer le revenu du paysan arachidier et de maintenir son pouvoir d'achat, dans des limites acceptables, malgré la détérioration des termes de l'échange et la conjoncture économique défavorable que tout le monde connaît.

Certes, le prix de l'huile d'arachide a subi une hausse en août 1984, alors que le prix au producteur était resté inchangé, en début de campagne. C'est précisément dans le but d'améliorer le revenu net du paysan que le Gouvernement a apporté les correctifs nécessaires en accordant, en décembre 1984, une prime exceptionnelle de 10 francs CFA/kg, augmentant ainsi le prix au producteur de 14,3 %, en dépit des contraintes d'équilibre de la filière.

Malgré tout, la collecte est demeurée médiocre et n'a pas répondu aux attentes qui étaient placées en elle, au moment de la préparation de la campagne de commercialisation.

b) Arachide de bouche

La collecte est de 3.775,797 tonnes réparties comme suit :

- région de Kolda.....	1.021,890 tonnes
- région de Kaolack.....	1.928,643 tonnes
- région de Fatick.....	72,572 tonnes
- région de Tambacounda....	752,692 tonnes

Par rapport aux estimations de récolte qui sont de 13.185 tonnes, les réalisations n'auront été que de 28,63 %.

Sur le tonnage collecté, 1.557,087 tonnes concernent les semences pour un capital semencier de 5.600 tonnes. ./.



La production sera exclusivement destinée aux semences mais ne permettra pas de couvrir les besoins de la région de Kaolack, du fait de l'importance du déficit de la variété qui y est cultivée.

La conséquence pour la campagne prochaine risque d'être la diminution considérable des superficies cultivées et le recul plus poussé encore de la production.

Ce risque devra être pallié grâce à la mise en oeuvre rapide d'un véritable plan de relance de cette culture.

## 2°/ Collecte de coton

A la date du 31 mars 1985, il a été collecté 46.912,860 tonnes sur une récolte estimée à 56.495 tonnes, soit 83 % de réalisation.

La répartition en est la suivante :

- régions de Fatick et  
Kaolack..... 2.592,270 tonnes
- région de Kolda..... 30.381,377 tonnes
- région de Tambacounda.... 13.939,213 tonnes.

./.

Comparé à la campagne précédente, le rendement moyen aura été meilleur, il dépasse légèrement la tonne à l'hectare alors qu'il était de 913 kg/ha en 1983/1984. Le coton a bénéficié de conditions pluviométriques favorables. Comme les autres cultures, il a souffert de la pause pluviométrique observée durant le mois d'août mais la reprise enregistrée en septembre-octobre a permis à la plante de boucler son cycle végétatif et de se comporter mieux que pendant la campagne dernière, situant ainsi la production parmi les niveaux satisfaisants atteints jusqu'à maintenant.

3°/ Collecte des céréales

a) Riz paddy

Il n'a pu être collecté que 25.109,382 tonnes sur une production estimée à 135.828 tonnes (hivernage et contre-saison), soit 18,4 % de réalisation, réparties comme suit, entre les régions concernées :

- Saint-Louis.....	14.324	tonnes
- Kolda.....	305	tonnes

./.

*SODAGRI  
seulement  
et non compris  
la C. Saison*

*=> avec la C. Saison: 305 + 80 = 385 T*

- Tambacounda..... 424,158 tonnes
- Ziguinchor..... 56,224 tonnes.

La récolte de la culture d'hivernage est terminée. Celle de la contre-saison a démarré et se poursuivra jusqu'en avril-mai.

Comme pour l'arachide, le phénomène de la vente sur le marché parallèle s'est également développé dans des proportions importantes, plus particulièrement dans la région de Saint-Louis, abstraction faite de la part de la production normalement réservée à l'auto-consommation familiale.

Malgré l'augmentation du prix au producteur qui est passé de 60 à 66 francs/kg, les paysans ont, malgré tout, préféré décortiquer et vendre le surplus de production sur le marché parallèle. C'est ce qui explique là aussi la faiblesse des résultats de la collecte.

b) Autres céréales et espèces vivrières

Cette année, le Commissariat à la Sécurité alimentaire avait pour objectifs de collecter 32.000 tonnes de mil/sorgho, 7.500 tonnes de maïs et 500 tonnes de niébé, soit 40.000 tonnes au total, en utilisant les fonds de contrepartie de l'aide alimentaire, avec l'accord des donateurs, dans le but essentiel de la transformation industrielle et de la promotion de produits finis ou semi-finis, en application de la Nouvelle politique agricole.

Les surplus commercialisables collectés sont au total de 2.233,337 tonnes, réparties ainsi qu'il suit :

- mil/sorgho.....	1.734,789 tonnes
- maïs.....	498,548 tonnes.

Devant la faiblesse de ces résultats et du peu d'espoir de les améliorer, le Commissariat à la Sécurité alimentaire s'est retiré des opérations, laissant aux sociétés de développement le soin de les poursuivre, pour leur propre programme de semences.

./.

L'intervention du Commissariat à la Sécurité alimentaire aura cependant permis, abstraction faite du niébé qui se vend sur le marché à 350 ou 400 francs/kg, prix sans commune mesure avec le prix au producteur qui est de 60 francs/kg, de réguler le marché et de garantir au paysan un prix de vente minimum de son produit.

#### 4°/ Commercialisation des légumes

La commercialisation des légumes obéit, comme par le passé, à la loi de l'offre et de la demande. Seule, la pomme de terre fait l'objet d'un circuit organisé et d'un prix officiel. Les produits destinés à l'exportation, quoique relativement organisés, font aussi l'objet d'un marché libre.

Les prévisions de production sont de l'ordre de 100.000 tonnes (tous légumes confondus) dont 9.000 tonnes environ d'exportation.

La commercialisation a démarré en février et se poursuivra jusqu'en juin. En matière de pomme de terre, la production contrôlée est estimée à 7.270 tonnes en 1984/1985.

./.

Elle a été de 6.500 tonnes en 1983/1984 dont seules 3.591,817 tonnes ont pu être atteintes par le circuit officiel, le reste (la plus grande partie) ayant été drainé dans les marchés parallèles, entretenus par les "banas-banas" et des commerçants de la place.

X

X X

En conclusion, la campagne agricole 1984/1985 qui, sur le plan agronomique, était qualifiée de bon à moyen, aura été, sur le plan des résultats de commercialisation, à l'exception du coton, mauvaise notamment en ce qui concerne l'arachide. Pour celle-ci en effet, le niveau de collecte auquel on a abouti aura été inférieur à ce qu'on a obtenu à la fin de la campagne 1983/1984 qui, sur le plan de la pluviométrie était, à tous points de vue (quantité de pluie tombée, répartition dans le temps) plus mauvaise que la campagne 1984/1985.

D'aucuns voudraient que les statistiques de production soient mauvaises et qu'elles soient la principale raison de cette situation, mais nous pensons que c'est là une explication trop facile qui risque d'éluider un phénomène important, le marché parallèle, qui, s'il continue d'être considéré comme marginal, va perturber et compromettre à jamais l'économie arachidière, comme cela a été le cas dans bon nombre de pays voisins.

Aussi, quand bien même il est difficile de chiffrer la quantité que ce marché parallèle a détournée sur les récoltes depuis la consommation en vert de l'arachide, jusqu'à la commercialisation de

l'huile de trituration artisanale, ainsi que de graines décortiquées, triées ou non, convient-il de lui donner une dimension en rapport avec le préjudice qu'il cause à l'économie arachidière et de prendre toutes les mesures susceptibles, sinon de le supprimer complètement du moins de le réduire en le limitant au seul besoin de l'auto-consommation locale, l'arachide jouant, malgré tout, un rôle important dans l'économie nationale.

X

X

X



2e PARTIE : PERSPECTIVES DE LA CAMPAGNE  
AGRICOLE 1985/1986

CHAPITRE I : PRODUCTION VEGETALE

Dans le message qu'il a adressé à la Nation sénégalaise, le 3 avril 1985, à la veille de la célébration du 25e anniversaire de l'accession de notre pays à l'Indépendance, le Chef de l'Etat a annoncé les importantes mesures qu'il a prises, en direction du secteur rural, dans la perspective de la préparation de la campagne agricole 1985/1986 et des campagnes prochaines.

Vous mesurez la grande portée et la haute signification de ces mesures de politique économique qui ont pour seul but de relancer la production agricole en général, dans le sens des orientations de la Nouvelle politique agricole et de rentabiliser la production arachidière en particulier, laquelle constitue encore une base essentielle de notre économie.

Ces nouvelles mesures portent sur :

- le capital semencier, sa répartition, ses modalités de mise en place, sa cession et son transfert aux paysans ;

./.

- l'engrais, sa distribution, sa cession et son programme d'utilisation ;

- les prix au producteur et leur niveau de fixation, tenant compte de l'équilibre des différentes spéculations ;

- les aménagements à apporter pour un assainissement de la filière arachidière tant au niveau de l'organisation de la commercialisation que dans celui de la restructuration de notre outil industriel.

X

X

X

I- NOUVELLE REPARTITION DU CAPITAL SEMENCIER ARACHIDE,  
MODALITES DE MISE EN PLACE, CESSION ET TRANSFERT  
AUX PRODUCTEURS

Un capital semencier arachide de 120.000 tonnes a été, depuis plusieurs années, régulièrement mis en place et distribué aux populations rurales des différentes régions. Mais il a été constaté que depuis un bon nombre d'années, les superficies emblavées ne sont pas toujours en rapport avec les semences distribuées et qui plus est, certaines régions ne commercialisent même pas, dans les circuits officiels, des quantités d'arachide égales aux semences reçues.

Ces faits dont l'irrégularité est constante ont amené le Gouvernement à décider de réduire le capital semencier arachide en le ramenant de 120.000 à 100.000 tonnes et à prendre les mesures nécessaires pour permettre à chaque paysan, à compter de la campagne 1985/1986 de conserver lui-même les semences dont il a besoin, comme il l'a toujours fait pour les espèces vivrières.

A- Nouvelle répartition du capital semencier

La répartition géographique du nouveau capital semencier a été faite dans le souci d'une sécurisation de la production arachidière en tenant particulièrement compte :

- des conditions climatiques, notamment du déplacement des isohyètes vers le sud, ce qui modifie la configuration de l'ancien bassin arachidier ;

- de la capacité de prise en charge de superficies arachidières nouvelles dans le sud en ne perdant pas de vue un nécessaire équilibre des différentes cultures dans ces zones de diversification où déjà coton et maïs ont pris une place de choix.

En raison de ces facteurs essentiels mais également du caractère marginal de la production arachidière dans certaines régions qui pourtant disposent de grandes potentialités, la répartition suivante a été établie :

REGIONS DÉPARTEMENTS	Capital distribué en 1984/1985		Capital à distribuer et à vendre en 1985/86	
	Département	Région	Département	Région
D A K A R		200	-	-
SAINT-LOUIS		500	-	-
DIOURBEL		16.980		11.000
. Bambey	5.200		3.400	
. Diourbel	5.300		3.400	
. M Backé	6.480		4.200	
L O U G A		17.000		9.600
. Louga	4.800		2.600	
. Linguère	4.000		2.700	
. Kébémér	8.200		4.300	
T H I E S		16.000		10.000
. Thiès	3.000		2.500	
. Tivaouane	7.900		4.500	
. Mbour	4.200		3.000	
K A O L A C K		33.335		32.335
. Kaffrine	19.520		18.520	
. Kaolack	6.440		6.440	
. Nioro	7.375		7.375	
F A T I C K		18.485		16.665
. Fatick	5.530		5.530	
. Foundiougne	3.575		3.575	
. Gossas	9.380		7.560	
T A M B A - C O U N D A		6.500		6.400
. Tambacounda	5.300		5.300	
. Kédougou	600		600	
. Bakel	600		500	
K O L D A		9.263		11.760
. Kolda	3.800		4.200	
. Sédhiou	4.097		5.060	
. Vélingara	1.366		2.500	
ZIGUINCHOR		1.737		2.240
. Oussouye	80		-	
. Ziguinchor	225		240	
. Bignona	1.432		2.000	
T O T A L	120.000	120.000	100.000	100.000

Dans cette nouvelle répartition, les zones dont les productions sont plus que marginales, ont vu leur dotation en semences supprimée. Une affectation de semences à celles-ci était faite, en effet, en pure perte, les productions qui en résultaient n'ayant pratiquement pas d'influence sur les collectes nationales.

Par ailleurs, dans certaines zones, on assiste depuis quelques années, non seulement à un détournement des semences, mais également à un recours quasi systématique au marché parallèle. C'est en effet dans lesdites localités que l'on a observé la plus grande inadéquation des superficies emblavées avec les semences distribuées et c'est également là où l'on assiste à une très grande organisation du marché parallèle et à une importante trituration artisanale, tant et si bien que les collectes moyennes réalisées sont en général en deçà du capital mis en oeuvre.

Ces faits ajoutés aux caprices climatiques qui rendent encore plus aléatoire la production dans ces zones, ont amené à y faire porter le poids de la réduction du capital.

./.

A l'intérieur desdites zones le capital attribué a été réparti entre les différentes parties de celles-ci en respectant les mêmes proportions que pour le capital précédent, ce qui permet de tenir compte d'une certaine hiérarchie de sécurité de la production, du fait du climat qui y est observé.

Par contre, dans d'autres zones, le capital a augmenté du fait de la qualité de leurs sols et de leur pluviométrie, autant de facteurs permettant de voir la culture arachidière s'y étendre davantage. Cette extension a été volontairement limitée pour tenir un grand compte des cultures de diversification, en assolement avec l'arachide telles que le coton et surtout le maïs, appelé à jouer un rôle de première importance dans le plan alimentaire sénégalais.

Cette limitation du capital a été également dictée par la capacité de travail des populations locales qui, du fait d'un sous-équipement en matériel agricole qu'il convient de corriger rapidement et de façon suffisamment efficace, risqueraient d'avoir beaucoup de mal à maîtriser correctement la conduite

./.

de leur culture, en raison d'un développement explosif des mauvaises herbes durant toute la campagne.

Quant aux autres zones, le capital a été pratiquement maintenu à son niveau ancien, malgré une légère diminution dans certaines de leurs localités du fait qu'elles ne sont nullement arachidières.

Telles sont la configuration du nouveau capital semencier de 100.000 tonnes et les raisons qui ont présidé à sa répartition. Dans les régions les plus touchées par cette réduction, notamment les régions du nord et du centre nord, un effort particulier sera mis sur les cultures de substitution à l'arachide, parmi lesquelles le niébé jouera un rôle primordial.

Le niébé a déjà en effet fait l'objet d'un effort de recherche dont les résultats n'ont été que partiellement utilisés alors que c'est une plante qui peut connaître un intérêt économique très grand du fait non seulement de ses qualités nutritives, mais surtout de l'impact qu'elle peut avoir dans l'Afrique de l'Ouest, étant donné sa place dans l'alimentation de la région.

./.



C'est pourquoi, une filière niébé sera rapidement étudiée et un programme conséquent de développement de sa culture sera mis en oeuvre.

D'ores et déjà, pour la campagne 1985/1986, nous recherchons, tant sur le plan local qu'à l'extérieur, des semences en quantités suffisantes à mettre à la disposition des populations rurales et qui permettront d'amorcer correctement, le programme de développement de la culture du niébé.

B- Modalités de mise en place et de cession des semences

Les modalités d'une distribution équitable des semences ont été l'objet de recherche constante depuis quelques années. Ces modalités n'avaient pas pu être arrêtées définitivement jusqu'à présent du fait que chaque campagne a constitué un cas particulier avec son lot de problèmes propres qui requièrent des solutions adéquates. Et l'Etat, malgré tous les aménagements apportés, a continué à porter presque seul le poids de la gestion et du renouvellement du capital semencier.

./.

C'est pourquoi, dans le but de mettre fin à des modalités de distribution et à un système de remboursement qui ne permettent pas à toutes les parties de respecter les règles du jeu, le Gouvernement a décidé que le capital semencier de 100.000 tonnes fixé pour la campagne 1985/1986 est un capital indicatif qui se subdivise en deux lots distincts :

- un premier lot de 60.000 tonnes, réservé aux seuls producteurs qui ont apporté leurs graines dans le circuit officiel et qui sera distribué à ces derniers, au prorata des apports en commercialisation de chacun ;

- un deuxième lot de 40.000 tonnes qui sera vendu au comptant à tous les producteurs qui en exprimeront le désir, qu'ils aient commercialisé ou non dans le circuit officiel.

La répartition entre ces deux lots, par région et par département est donnée dans le tableau qui suit. Elle a été faite en fonction des rendements moyens à l'hectare et de la valeur culturale de chaque département.

REGIONS	DEPARTEMENTS	CAPITAL A DISTRIBUER	CAPITAL A VENDRE	CAPITAL T O T A L
T H I E S	Thiès	594	1906	2500
	Tivaouane	736	3764	4500
	Mbour	2144	856	3000
		3474	6526	10000
F A T I C K	Gossas	2484	5076	7560
	Fatick	3165	2365	5530
	Foundiougne	3519	56	3575
		9168	7497	16665
K A O L A C K	Kaolack	3724	2716	6440
	Nioro	6638	737	7375
	Kaffrine	15043	3477	18520
		25405	6930	32335
Z I G U I N C H O R	Ziguinchor	213		
	Oussouye	17	10	240
	Bignona	1791	209	2000
		2021	219	2240
K O L D A	Sédhiou	5370	310	5060
	Kolda	3272	928	4200
	Vélingara	838	1662	2500
		9480	2280	11760
T A M B A C O U N D A	Tambacounda	4078	1222	5300
	Bakel	248	252	500
	Kédougou	242	358	600
		4568	1832	6400
D I O U R B E L	Diourbel	1374	2026	3400
	Bambey	1493	1907	3100
	Mbacké	1262	2938	4200
		4129	6871	11000
L O U G A	Louga	30	2570	2600
	Kébémér	310	2390	2700
	Linguère	1415	2885	4300
		1755	7845	9600
TOTAL GENERAL		60000	40000	100000

./.

On note que les producteurs qui ont commercialisé dans le circuit officiel bénéficient d'une sorte de prime de fidélité par rapport aux autres qui ont préféré le marché parallèle.

L'identification de ces producteurs se fera sur la base des documents de collecte (reçus et bons d'achat) détenus par les huiliers permettant d'établir les listes nominatives lesquelles préciseront les quantités vendues par chacun au niveau de chaque point de collecte. Les producteurs (ceux qui ont apporté leurs graines dans le circuit officiel) se présenteront physiquement au secco qui polarise leur section villageoise, selon un planning pré-établi, section par section, pour recevoir du gérant la dotation de semences qui lui est allouée, chaque livraison étant l'objet d'un bon établi par le gérant et conjointement signé par celui-ci et le bénéficiaire.

Parallèlement au recensement fait par les huiliers, les sections procéderont à un autre recensement de tous les producteurs en dressant des

./.

listes qui, rapprochées de celles des huiliers permettront de connaître les seuls vrais producteurs qui pourront avoir accès aux semences qui seront vendues dans le but d'éviter toutes pratiques spéculatives.

Ce travail de rapprochement sera effectué par des commissions locales de contrôle et d'harmonisation, présidées par l'autorité administrative. Celles-ci superviseront l'ensemble des opérations (distribution selon les apports et vente au comptant) lesquelles démarreront impérativement le 2 mai 1985 au niveau de chacune des régions. Les fongicides nécessaires au traitement des semences seront également mis en place en même temps que celles-ci. Les producteurs apporteurs de graines les recevront gratuitement en ce qui concerne le premier lot de 60.000 tonnes. Les fongicides relatifs au deuxième lot de 40.000 tonnes seront mis en vente.

C- Transfert de la gestion du capital  
semencier aux paysans

Désormais et à compter de la campagne 1985/1986, les producteurs devront eux-mêmes, conserver leurs propres semences, à leur niveau ou au sein de .

leurs sections villageoises à titre collectif et à leur demande, avec l'appui des services techniques. Ils pourront, pour compléter éventuellement leurs besoins, acheter auprès de l'huilier, les semences nécessaires.

L'Etat allège ainsi les charges de la reconstitution du capital semencier, tout en assainissant la filière, dans le cadre de la pleine et entière responsabilisation tant souhaitée par le monde paysan. L'huilier ne constituera qu'un noyau de base composé de semences sélectionnées, ce noyau jouant le rôle de stock de sécurité destiné à prémunir la filière contre une dégradation du capital détenu par les paysans et à évoluer en fonction des capacités de conservation des sections villageoises.

C'est pourquoi, le programme de réalisation de magasins de stockage au niveau villageois sera accéléré afin de permettre aux producteurs, de gérer leurs semences, dans de bonnes conditions.

Comme vous le voyez donc, le processus de désengagement de l'Etat au profit des producteurs, entièrement responsabilisés, est maintenant bien enclenché. ./.

Il doit, à présent, être vulgarisé auprès des populations rurales et clairement porté à leur connaissance afin que dès les récoltes prochaines, elles puissent prendre toutes les dispositions requises pour amorcer de façon irréversible, la conservation personnelle de leurs semences.

X

X

X

II- DISTRIBUTION, CESSION ET PROGRAMME  
D'UTILISATION DE L'ENGRAIS

A la suite de la dissolution de la SONAR, cette année, la commande et la distribution de l'engrais sont assurées par l'Union nationale des Coopératives agricoles, sur la base du produit de la retenue, avec l'appui de la Direction de l'Assistance aux Coopératives.

Les distributions commenceront dès le mois d'avril 1985, compte tenu des commandes qui seront livrées à cette date et au fur et à mesure des fabrications. Elles portent sur 11.150 tonnes (toutes formules confondues) en plus du programme propre des sociétés.

Une analyse montre que la quantité d'engrais, annuellement mise à la disposition de l'agriculture sénégalaise au prix de beaucoup d'effort financier, n'a pas une grande incidence sur la productivité, tant les superficies concernées sont peu significatives.



Aussi, le Gouvernement est-il convenu de remédier à cette situation en mettant en place, conformément à ce qui est arrêté dans la Nouvelle politique agricole, une politique de fertilisation conséquente de nos sols, seul susceptible de permettre de relever sensiblement les rendements de nos différentes cultures et par conséquent, d'augmenter la production. Sans négliger toutes les formes de fertilisation possibles, notamment le recours aux engrais organiques dans toute leur forme qu'il faut encourager, cette politique de fertilisation s'appuyera essentiellement sur l'utilisation des engrais minéraux que nos paysans connaissent parfaitement, mais qui leur sont peu accessibles en raison de leur coût trop élevé.

L'une des raisons essentielles de ce niveau de prix étant la faiblesse des quantités commandées, à l'industrie, il importe que tous les efforts soient conjugués pour lever tous les goulots d'étranglement qui limitent l'utilisation de l'engrais. Aussi, parallèlement aux efforts de l'Etat qui vient, pour rendre accessible le prix de l'engrais de renoncer à la perception de la TVA sur les fertilisants

(loi n° 85.05 du 3 janvier 1985), les Industries chimiques du Sénégal devront également consentir tous les efforts possibles de compression de leur coût de fabrication d'engrais au profit de l'agriculture sénégalaise.

Un programme concerté de fabrication et d'utilisation des engrais, assez conséquent pour avoir une incidence positive sur les rendements à l'hectare, sera prochainement arrêté par l'Etat et les ICS pour le plus grand bien de toutes les parties intéressées.

Il est communément admis que pour connaître une large utilisation, les engrais ne devraient pas coûter, rendus chez le paysan, plus de 80 francs/kg. Il est également concevable qu'en accroissant les quantités d'engrais fabriquées, on arrive à réduire très sensiblement les prix de revient, les charges fixes de l'industriel étant mieux réparties. En partant de ces éléments, les ICS devraient pouvoir arrêter les quantités minima d'engrais qu'elles pourraient fabriquer pour situer ses prix de revient bien en deçà du prix de 80 francs/kg rendu paysan.

La quantité d'engrais ainsi arrêtée sera considérée comme un objectif minimum de fertilisation des sols.

L'Etat en recherchera le financement ce qui, dans le contexte actuel, favorable aux bailleurs de fonds, devrait pouvoir aboutir assez rapidement, surtout si le dossier à élaborer s'appuie essentiellement sur les cultures vivrières. Il passe, par la suite, commande de ces engrais aux ICS et les met à la disposition des paysans, par le biais d'une distribution assurée par les sociétés privées spécialisées en la matière. Cette distribution pourra se faire par la vente au comptant et/ou à crédit grâce à l'intervention de la Caisse nationale de Crédit agricole.

Une fois cette opération amorcée par l'Etat qui devra récupérer sa mise de départ, celle-ci s'entretiendra d'elle-même, les parties intéressées que sont les ICS et les distributeurs, convaincus de la fiabilité du marché des engrais, prenant le relais.

S'agissant de la cession des engrais aux paysans, il a été retenu le principe de la vente au comptant au moment de la commercialisation des

produits agricoles et à crédit par le biais de la Caisse nationale de Crédit agricole du Sénégal.

L'Etat devra toutefois veiller à ce que les prix arrêtés soient réellement appliqués et que les marges des distributeurs soient strictement réglementées. Les engrais doivent en effet être considérés comme une denrée stratégique et de première nécessité.

X

X

X

III - FIXATION DES NOUVEAUX PRIX AU PRODUCTEUR  
DANS LE CADRE DE L'EQUILIBRE DES DIFFERENTES  
SPECULATIONS AGRICOLES

L'objectif de base de notre planification de développement économique et social se fonde sur la formation à terme, d'un revenu moyen per capita bien déterminé. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire que la partie la plus importante de la population nationale, la population rurale, puisse accéder à des revenus de plus en plus élevés.

Il s'agit donc, pour le Gouvernement, soucieux d'améliorer le revenu du paysan sénégalais, de lui offrir un prix plus rémunérateur de son produit mais aussi, pour lui permettre de prendre lui-même en charge la gestion de ses facteurs de production et de se comporter en véritable opérateur économique, sachant prendre ses initiatives et faire face à ses propres responsabilités, dans le sens des orientations et des objectifs de la Nouvelle politique agricole.

A - Prix au producteur de l'arachide

Dans le but de permettre au paysan de conserver ses semences, d'acheter son engrais et d'assurer une juste rémunération de sa journée de travail, tout en l'incitant à améliorer ses rendements et à accroître sa production, le Gouvernement a fixé, au titre de la campagne 1985/1986, un nouveau prix au producteur qui tient dûment compte de ces impératifs et nécessités de développement de la culture arachidière.

La relance de la production arachidière passe aussi par l'utilisation de semences de très bonne qualité que l'on ne peut espérer obtenir qu'en les payant à leur juste prix.

En partant de ces diverses considérations, les prix des différentes catégories d'arachide s'établissent ainsi qu'il suit :

- arachide d'huilerie..... 90F/Kg
- . semences niveau 1 (N1)...115F/Kg

./.

- . semences niveau 2 (N2).... 110 F/Kg
- 2 . semences ordinaires..... 100 F/kg

- arachide de bouche :

- . égoussé en vert..... 135 F/kg
- . écart triage égoussé  
en vert..... 95 F/Kg
- . battue en sec 1e choix.... 110 F/Kg
- . battue en sec 2e choix.... 90 F/kg
- . semences N1..... 135 F/Kg
- . semences N2..... 130 F/Kg
- . semences ordinaires..... 125 F/kg.

Ces prix seront payés nu bascule,  
donc sans aucune retenue, celle-ci (au titre des  
semences et des engrais) étant définitivement sup-  
primée. Cette suppression met fin aux diverses  
controverses que la retenue a fait naître et à un  
système qui comporte beaucoup d'inconvénients que  
d'avantages et qui avait été mis en place pour  
répondre à des nécessités du moment.

./.

En effet, le système de la retenue :

- fait que le producteur appliqué dans son travail et loyal vis-à-vis de l'Etat, paie plus que le mauvais producteur ;

- a fait naître l'illusion chez certains producteurs que le capital semencier est leur bien, alors qu'il est la propriété de l'Etat ;

- n'est pas compatible avec la conservation individuelle ou collective par les paysans de leurs propres semences ;

- a enfin énormément favorisé la fraude (recours au marché parallèle, détournement des semences des circuits de production) puisque les modalités de distribution permettaient à tous les paysans de disposer de semences.

C'est donc pour toutes ces raisons que le Gouvernement a décidé de mettre un terme à la situation que voilà, source de protestations et de sentiments de frustration.



B - Prix au producteur des produits vivriers

Compte tenu de l'évolution moyenne des rapports du prix de l'arachide sur celui des autres productions, au cours de ces 14 dernières années, pour un prix au producteur de l'arachide se situant à 90 F/kg, celui des productions vivrières s'établit aux niveaux ci-après :

- mil/sorgho..... 70 F/kg
- riz paddy..... 85 F/kg
- maïs..... 70 F/Kg
- niébé.....110 F/kg.

Ces prix constituent les prix auxquels il convient de payer ces productions pour leur permettre de procurer le même revenu à l'hectare que l'arachide mais aussi pour mieux les promouvoir, compte tenu de notre objectif d'autosuffisance alimentaire.

Deux produits ont vu leur prix augmenté sensiblement : le riz paddy et le niébé.

- En ce qui concerne le paddy, le prix de 85 F/Kg a été estimé plus compatible avec le prix actuel du riz à la consommation, tenant compte de ses coûts de production et du rendement à l'usinage ; il permet aussi aux producteurs rizicoles de mieux faire face, parce que mieux rémunérés, au coût des prestations de service rendues par la SAED ;

- En ce qui concerne le niébé, il faut noter que le prix d'équilibre par référence à celui de l'arachide est de 101,5 F/kg. Mais puisqu'il s'agit d'une production à lancer et en raison de ses coûts de production relativement plus importants que ceux de l'arachide, compte tenu aussi des potentiels de production des variétés dont nous disposons et pour procurer, à terme aux populations des zones de culture de niébé le même revenu que l'arachide, c'est un prix de 110 F/kg qu'il a fallu retenir, ce qui dénote l'importance toute particulière que le Gouvernement attache à cette culture.

C - Prix au producteur du coton

De 1964 à 1974, le rapport prix nets coton sur prix bruts arachide a oscillé entre 1,33 et 1,70. Les contraintes de la culture du coton et ses coûts de production fournissent l'explication de ce rapport.

Il faut cependant remarquer que ledit rapport a diminué assez sensiblement en 1974 et cette baisse est l'une des causes de l'évolution en dents de scie des résultats observés en matière de coton. Le coton rémunère en effet un peu moins que l'arachide la journée de travail du paysan pour un rendement se situant à une tonne/hectare et sur la base des prix au producteur actuels.

A la lumière de ces considérations et de la nécessité de rétablir l'équilibre entre le prix de l'arachide et celui du coton, les prix au producteur de ce dernier pour la campagne 1985/1986 s'établissent ainsi qu'il suit :

- 1e choix..... 100 F/kg
- 2e choix..... 90 F/kg
- 3e choix..... 55 F/kg.

./.

Comme nous venons de le voir, les prix au producteur de toutes les productions agricoles ont subi une hausse généralisée.

Les nouveaux prix sont en très nette augmentation par rapport aux prix actuels. Ils témoignent, encore une fois, du souci du Gouvernement d'améliorer sensiblement les revenus du paysan sénégalais pour mieux le motiver à de plus grands efforts de production.

Ils témoignent aussi de notre volonté de responsabiliser entièrement le producteur dans la gestion de ses facteurs de production et apportent la preuve, comme l'a dit le Président Abdou DIOUF, Camarade Secrétaire général que cette responsabilisation "n'est pas une idée vague" dans l'esprit du Gouvernement, qu'elle est une décision pratique, rendue effective, parce qu'étant accompagnée des moyens permettant aux paysans d'y faire face.

./.

#### IV - ASSAINISSEMENT DE LA FILIERE ARACHIDIERE

Les nouveaux prix de l'arachide, pour être appliqués sans risque de compromettre les efforts tendant à rétablir l'équilibre de la filière, ont été accompagnés de mesures d'économie conséquentes sur les coûts actuels de ladite filière. Ces mesures portent aussi bien sur la commercialisation primaire que sur le traitement industriel de l'arachide et consistent en :

- la réduction du nombre actuel des points de collecte, en fonction des impératifs de rationalisation de la commercialisation, ce qui se traduira par une diminution voire une suppression des déchets de commercialisation ;

- la diminution et la suppression de la correction pour absorption des frais fixes, ce qui amènera l'huilier à prendre toutes ses responsabilités, pour une bonne gestion de ses activités ; cette correction d'absorption des frais fixes est en effet réduite de moitié, dès cette année (le coefficient passant de 0,8 à 0,4) et sera entièrement supprimée, l'année prochaine.

./.

La réintroduction d'opérateurs économiques privés dans la collecte des graines et l'unification progressive des huiliers, tout en garantissant, d'une part une meilleure organisation de la commercialisation et d'autre part une restructuration de notre outil industriel, viennent compléter l'ensemble de ces mesures, en vue de permettre, non seulement de résorber le déficit de la filière et de réaliser des économies substantielles mais surtout d'assurer l'équilibre de celle-ci, quel que soit le niveau de la collecte.

A - Organisation de la commercialisation

Depuis les années 1970, la commercialisation primaire de l'arachide a été un monopole de l'ONCAD, puis conjointement de la SONAR et des huiliers et depuis octobre 1984 des huiliers seuls (SONACOS et SEIB).

Si en règle générale, le système a fonctionné correctement quand la récolte est moyenne ou bonne et qu'il n'y a pas trop de disparité entre prix du marché officiel et ceux du marché parallèle,

./.

il reste que lorsqu'on ne se trouve pas dans ces conditions, ce système de par sa rigidité et sa lourdeur, empêche de collecter le maximum de graines. La campagne actuelle et celle de 1980/1981 en ont apporté la preuve évidente.

De plus, les conflits judiciaires très nombreux entre huiliers et peseurs à propos des abattements et des déchets de route, engorgent les parquets et alourdissent l'atmosphère entre ces deux parties.

C'est pourquoi, le Gouvernement, décidé de mettre un terme à cette situation, a introduit dans le système, à compter de la campagne prochaine, des opérateurs privés qui seront rigoureusement sélectionnés à côté des préposés de l'huilier.

En effet, parallèlement à la réduction du nombre des points de collecte, seront agréés des commerçants ou d'anciens gérants de seccos qui pourront, conjointement avec l'huilier, acheter aux producteurs les graines à leur prix officiel pour ensuite les revendre à l'huilier selon un barème précis fixé en carreau usine.

./.

Chaque paysan aura donc le choix entre vendre directement au point de collecte huilier ou vendre au commerçant agréé.

Les conditions de l'agrément et les modalités d'intervention de ces opérateurs économiques seront déterminées avant fin août 1985.

C'est au prix de l'observation des dispositions pratiques qui seront arrêtées qu'on pourra préserver notre production arachidière, laquelle nous ne pouvons nous passer, aucun produit de substitution n'étant disponible ni immédiatement ni en perspective. La campagne de commercialisation 1985/1986, quelle que soit la physionomie de l'hivernage prochain sera une campagne décisive, car de la manière dont elle sera menée, dépendra la sauvegarde de l'économie arachidière dans notre pays.

#### B - Restructuration de l'outil industriel

Examinons la capacité de trituration de l'industrie arachidière. Celle-ci est légèrement supérieure à 900.000 tonnes et se répartit entre 4 usines dont 3 dépendent de la SONACOS : Dakar, Lyndiane et Ziguinchor et une de la SEIB : Diourbel.



Les quantités triturées lors des dernières campagnes sont les suivantes :

	1980/81	1981/82	1982/83	1983/84
SONACOS	52.000	386.100	532.500	150.000
S E I B	15.000	144.700	168.400	60.000
TOTAL	67.000	530.800	700.900	210.000

On observe donc une surcapacité de notre outil industriel du fait de la faiblesse même des quantités triturées. Notre capacité de trituration de 900.000 tonnes trouvait en partie sa justification dans notre objectif de décentralisation industrielle et dans celui que l'on se propose d'atteindre en matière de production arachidière (1.200.000 tonnes).

Les résultats des dernières campagnes montrent que notre objectif de production est loin d'être réalisé et que l'objectif le plus probable se situe entre 500 et 600.000 tonnes de graines livrées aux huiliers, correspondant à une production de 750 à 850.000 tonnes. La mesure qui a été prise de faire glisser l'arachide vers le sud, tout en réduisant le capital semencier, opère le réajustement nécessaire tout en sécurisant l'espérance de production.

./.

Par ailleurs, l'examen des comptes de la filière arachide d'huilerie et de la péréquation des huiles vendues localement, montre le déficit permanent suivant :

- . 1980/1981..... -21.776 millions FCFA
- . 1981/1982..... -10.417 millions FCFA
- . 1983/1984..... - 8.585 millions FCFA.

On constate ainsi que depuis 1980, alors que les objectifs de notre plan de redressement sont progressivement en voie d'être atteints, la filière arachide connaît des déficits importants qui risquent de remettre en cause tous les efforts de la Nation.

La péréquation positive de l'huile vendue localement ainsi que la prise en charge par l'Etat, lorsque la récolte est inférieure à 600.000 tonnes, d'une partie des frais fixes (coefficient pour absorption des frais fixes) qui représente 80% des charges ont permis jusqu'à présent de limiter les pertes au niveau des huiliers.

La suppression de la correction d'absorption des frais fixes va dans le sens de l'assainissement de la filière car elle permet de responsabiliser

pleinement l'huilier en matière de gestion, mais elle laisse entier le problème de la surcapacité de traitement et la non réalisation d'économies importantes du fait de l'existence de deux structures à frais fixes importants.

C'est pourquoi, le Gouvernement a également décidé l'unification des huiliers, sous la responsabilité d'une direction générale homogène, dans le but d'assurer l'équilibre de la filière industrielle ainsi que la flexibilité de l'outil de production, pour mieux l'adapter à la situation actuelle. Cette unification sera progressive. Elle s'appliquera sur une période de 2 ans, à compter de cette année.

Le choix de deux sociétés à participation au capital majoritaire de l'Etat, la SONACOS et la SEIB, évoluant dans le même secteur participait du souci du Gouvernement d'éviter un monopole avec les effets négatifs qui en découlent souvent.

Mais les disparités dans les politiques commerciales et les effets pervers que cela a entraînés pour la filière, d'une part, la nécessité de prendre des mesures rigoureuses pour équilibrer

./.

à tout prix la gestion des huileries qui doivent être par définition rentables, d'autre part, ont amené le Gouvernement, dans le cadre de la politique qu'il a définie, à unifier toute l'huilerie sénégalaise.

Mais il ne s'agit pas de créer un nouveau monstre, loin de là. Il s'agit, au contraire, de faire jouer la concurrence entre usines, de mettre en place une comptabilité analytique permettant de sanctionner les unités non performantes, de centraliser toutes les ventes extérieures et de laisser jouer la concurrence sur le marché intérieur.

V - Mesures d'accompagnement des actions retenues : responsabilisation des sections villageoises et redynamisation des services traditionnels

Les diverses actions retenues nécessitent pour être exécutées avec suffisamment de chance de succès un certain nombre de mesures d'accompagnement bien prises, parmi lesquelles la responsabilisation des services traditionnels occupent une place importante.

La nouvelle politique de gestion et de conservation des facteurs de production ne portera tous ses fruits que dans le cadre d'une prise en charge progressive des sections villageoises et des groupements de producteurs de l'ensemble des fonctions qui <sup>sont</sup> leurs, au profit de leurs adhérents. Cette prise en charge doit être considérée comme une option prioritaire à laquelle toutes les structures opérant en milieu rural doivent adhérer en agissant avec le maximum de loyauté pour sa réalisation.

Elle requiert par ailleurs une assistance suivie et soutenue des sections villageoises par les services traditionnels d'encadrement et de formation. Pour ce faire, il est d'une impérieuse nécessité que les services ~~concernent~~ et plus particulièrement les services de la Direction de l'Action coopérative et le Service semencier ainsi que tous les services techniques traditionnels soient dotés des moyens matériels et financiers nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

./.

Il est en effet difficile voire impossible à ces services d'assumer les missions qui leur sont confiées s'ils n'ont pas la possibilité de se rendre constamment auprès des populations qu'ils sont chargés d'encadrer, d'assister et de former.

X

X

X

CHAPITRE II - PRODUCTION LEGUMIERE ET FRUITIERE

Dans ce domaine notre objectif est :

- de parvenir à notre autosuffisance en légumes de grande consommation (pomme de terre, oignon, tomate et choux) dans un délai proche, grâce à une production annuelle de 400.000 tonnes de légumes.

- de tripler notre niveau actuel d'exportation pour reconquérir notre place de leader des pays ACP exportateurs de fruits et légumes, par la relance du maraîchage industriel, seul capable d'assurer le développement d'une production à grande échelle.

pour ce faire, il est entrepris une véritable réorganisation de l'ensemble du sous-secteur maraîcher en amont et en aval de la production. Parallèlement seront encouragées les initiatives individuelles grâce à un système de concession de terres et d'incitations telles que prévues par le Code des Investissements, en vue de drainer les capitaux nécessaires.

./.

L'encadrement classique fera place à des structures légères à gestion souple, à l'instar des centres de vulgarisation maraîchère qui existent dans les régions de Dakar et de Thiès, pour donner aux producteurs concernés la possibilité d'obtenir les semences, les pesticides et le petit matériel nécessaires à leurs cultures.

La campagne 1985/1986 verra la mise en place de ces centres de vulgarisation maraîchère. Des contrats de culture établis, permettront aux producteurs d'assurer l'écoulement correct de leurs produits à des prix fixes, garantis pour toute la campagne. Car, en effet, ces structures présentent l'avantage de prêter assistance aux producteurs, pour une meilleure planification de leur production afin d'assurer un approvisionnement correct du marché et faciliter l'écoulement des produits.

Parallèlement, sera favorisée la création de périmètres irrigués, à l'image des périmètres maraîchers de SENPRIM et de CARITAS,



par des privés, des groupements de producteurs, des diplômés de l'enseignement supérieur (diplômés en maîtrise, en agronomie, en médecine vétérinaire et autres) ainsi que par les non recasés de l'ONCAD et de la SONAR, grâce à une politique de crédit de nature à faciliter l'insertion de ceux qui désirent faire un retour à la terre. Ailleurs dans les autres zones qui bordent les Niayes, il s'agira d'encourager la mise en place de ceintures maraîchères en vue d'un approvisionnement régulier en légumes frais des capitales régionales et départementales du pays ainsi que des sites touristiques.

Le développement d'une production a grande échelle nécessite d'énormes investissements que seuls de gros détenteurs de capitaux peuvent dégager. C'est pourquoi, une société technico-commerciale privée à vocation maraîchère sera mise en place qui, outre l'exploitation en régie de ses propres périmètres, s'occupera, à la demande des producteurs et exportateurs, suivant des contrats librement passés entre eux, des activités suivantes, sans en détenir le monopole :

./.

- Assistance et crédit, consistant à fournir aux producteurs individuels ou organisés en coopératives et en groupements, le petit matériel (pelle-bêche, bineuse, arrosoir, pulvérisateur, etc..) et les intrants nécessaires (semences, engrais, pesticides, etc...) par une vente au comptant ou à crédit ;

- Prestations de service en matière d'encadrement conseil, notamment pour l'établissement des plannings de cultures, le choix des spéculations et le suivi des plantes des producteurs intéressés ;

- commercialisation des produits en achetant la récolte des producteurs intéressés ou les stocks des exportateurs sous-équipés ainsi que le traitement, le conditionnement et la conservation des produits.

Une telle structure et une telle organisation permettront sans conteste d'atteindre rapidement l'autosuffisance alimentaire en légumes, et d'accroître de façon notable les exportations du pays qui devront atteindre 30.000 T/an.

./.

Sa mise en place modifiera également la façon de travailler des exportateurs actuels et de commerçants "bana-banas" qui exploitent à la fois producteurs et consommateurs.

En attendant que les démarches nécessaires aboutissent à la création de ladite société, il s'agira de réorganiser l'ASEPAS et le GEPAS en en faisant des structures juridiques obéissant à la réglementation en vigueur.

Le but recherché sera plus particulièrement de définir le profil de l'exportateur de légumes et fruits de façon à éliminer les aventuriers qui ternissent le label de qualité de nos légumes mais surtout d'emmener l'ASEPAS et le GEPAS à imposer à chacun de leurs membres, à oeuvrer dans une zone délimitée, en direction des producteurs concernés avec lesquels ils passeront des contrats qui définiront leurs devoirs et leurs obligations réciproques.

./.

Le producteur aura ainsi la garantie de voir sa récolte écoulee ce qui l'incitera à accroître ses efforts de production et l'exportateur, grâce à l'étalement de la production, devra être à même de présenter des offres importantes auprès des compagnies aériennes et maritimes qui seront alors plus disposés à lui affréter des cargos. Il sera aidé en cela par le comité et le bureau de frêt récemment mis en place ainsi que par de meilleurs tarifs, lesquels ont été homologués.

Toutes ces mesures prises par le Gouvernement permettront d'exploiter judicieusement l'important potentiel horticole dont le Sénégal dispose et d'une somme d'expériences accumulées depuis bon nombre d'années et dont il s'agira de tirer le maximum de profit, en vue des objectifs que nous nous sommes fixés, dans le sens des orientations de la Nouvelle politique agricole.

### CHAPITRE III : ELEVAGE

La situation de l'élevage appelle une série de mesures dans l'immédiat, comme dans le court et le moyen terme.

#### I- MESURES IMMEDIATES

Compte tenu de l'important déficit fourrage constaté dans la zone sylvo-pastorale et de la concentration des animaux dans le Centre et l'Est du pays, mieux fournis en fourrages, une distribution d'aliments du bétail s'avère plus que nécessaire.

Cette distribution permettra d'atteindre le Nord, pour contribuer à sauver les animaux qui ne sont pas partis en transhumance, mais aussi le Centre et l'Est pour assister les troupeaux s'y trouvant en fortes concentrations.

C'est ainsi que sur financement de la Banque islamique de Développement, 4.000 tonnes de tourteau d'arachide, 3.500 tonnes de graines de coton et 2.000 tonnes de son de blé sont disponibles.

./.

Toujours dans le cadre des mesures prises pour faire face à ce déficit alimentaire du bétail, il est envisagé de mettre en place une fabrique d'aliments de bétail à base d'urée et de mélasse. Ce projet de valorisation de nos sous-produits locaux permettra aux éleveurs de disposer d'un aliment assez bon marché, et ce dans les tout prochains mois.

Dans le domaine de l'abreuvement du bétail, il faut noter l'équipement de bon nombre de forages dans les départements de Matam et de Linguère. Ces équipements permettront l'exploitation des pâturages dans les zones où le problème de l'eau se pose précisément avec acuité.

Il convient de souligner que d'importants pâturages sont actuellement sous-exploités parce que les éleveurs redoutent la présence des glossines (mouches tsé-tsé) vectrices de la trypanosomiase. C'est le cas des zones du Centre à savoir le Sud des départements de Kaffrine et de Kaolack ainsi que les départements de Nioro et de Foundiougne. C'est pourquoi une lutte contre cette maladie sera systématiquement menée dans le cadre d'une vaste action sanitaire qui permettra de traiter le cheptel, ./.

en plus de l'action classique de lutte contre la peste et la péripneumonie contagieuse bovine.

C'est ainsi que pour lutter contre la trypanosomiase animale, 300.000 doses de trypanocide sont d'ores et déjà achetées. De plus, pour faire face aux carences alimentaires, des pierres à lécher (2.000) ont été achetées, de même que 300.000 doses de vaccins contre le botulisme.

Enfin, une vaste campagne de déparasitage va être engagée sous peu.

Cette action sanitaire renforcera la protection du cheptel et augmentera sa productivité.

Les actions décrites plus haut s'inscrivent dans le cadre de l'Opération Sauvegarde du Bétail (OSB) permettant d'apporter les secours nécessaires aux zones sinistrées.

X

X X

## II- MESURES A COURT ET MOYEN TERME

Parmi ces mesures, il faut retenir les actions envisagées dans le cadre du projet sénégalotunisien (usine d'aliments de bétail) qui porte sur une production annuelle de 60.000 tonnes d'aliments. Cette usine est en cours de réalisation.

Outre d'autres privés qui envisagent de faire d'importants investissements dans ce secteur, il convient de signaler que dans le cadre de la Nouvelle politique agricole, plus particulièrement en matière d'autosuffisance alimentaire, le Gouvernement compte mener des actions qui porteront sur :

- l'intensification des productions ,  
fourragères en prévision de l'après-barrage ;

- l'intégration agriculture-élevage dans  
les zones à forte densité de culture ;

- l'exploitation rationnelle des ressources  
pastorales existantes dans les zones à vocation  
pastorale.

./.



Les ressources pastorales existantes au Sénégal constituent en effet une garantie pouvant résoudre les problèmes de survie du bétail, encore faut-il organiser rationnellement leur exploitation grâce à une politique élaborée de gestion de parcours dont toutes les parties doivent veiller rigoureusement à l'application.

X

X

X

C O N C L U S I O N :

Camarades,

Nous allons maintenant conclure.

Nous venons de faire un diagnostic sincère de la situation de notre agriculture en général et de notre économie arachidière en particulier. Nous avons indiqué toutes les mesures prises par le Chef de l'Etat, le Président Abdou DIOUF, Camarade Secrétaire général, seules susceptibles d'apporter les remèdes nécessaires aux maux constatés, lesquelles mesures entrent dans le sens de la Nouvelle politique agricole dont la mise en oeuvre est bien engagée.

De notre capacité d'application des décisions arrêtées et surtout de la volonté dont on fera montre dans cette application dépendent les résultats que nous obtiendrons.

Conscients que nous sommes de la place de l'agriculture dans notre économie, nous devons attendre de toutes les parties une très grande disponibilité et une prise de conscience plus élevée des responsabilités qui sont maintenant les leurs.

./.

De cela, dépendent :

- la relance de nos productions agricoles ;
- la sauvegarde de la filière arachidière ;
- la réalisation de notre autosuffisance en produits végétaux (céréales, cultures vivrières, légumes et fruits) et en protéine d'origine animale.

La porte est ouverte à toutes les bonnes volontés, à tous ceux qui, désireux de participer réellement et véritablement à l'oeuvre de construction nationale, veulent apporter leur contribution de cette oeuvre.

Il revient, avant tout, aux militants de notre Parti, le Parti socialiste, d'être plus que jamais mobilisés pour jouer le rôle de fer de lance que le Camarade Secrétaire général Abdou DIOUF et son Gouvernement attendent d'eux.

Nous ne doutons que vous serez à la dimension de cette tâche, en cette période de profonde mutation, combien cruciale pour le développement du secteur rural dans son ensemble et pour le rétablissement de nos équilibres macro-économiques./-